24; 6· E. Nison, de Roubaix 4.5.5.5.5. 24; 7· J. Philippe, de Roubaix 4.5.5.5.5. 24; 8· H. Plé, d'Arras, 4.5.5.5.5. 24; 9· G. Vouzelle, de Roubaix 4.5.5.5.5. 24; 4 Couverts aux armes de la ville valeur 160 fr. (partagés entre 4.) 10e a MM. Dervillié, de Fourmies 5.4.5.5.5. 24; 11· Lemaire-Papon. de Roubaix 5.5.4.5.5. 24; 12· L. Troller, de Sedan 5.4.5.5.5. 24; 13· Vanlaere, de Saint-Gilles 5.4.5.5.5. 24; 3 Couverts aux armes de la ville valeur 120 fr. (partagés entre 3) 14· MM. Balleux, de Mons 5.5.4.5.5. 24; 15· Léger, de Saint-Quentin 5.5.4.5.5. 24; 16· Wibaux, de Roubaix 5.5.4.5.5. 24; 17· un couvert aux armes de la ville, val. 40 fr. Querroy, d'Arras 5 5.5.4.5. 24; 3 Couverts aux armes de la ville valeur 120 fr. (partagés entre 3) 18· MM. Delamme, d'Arras 5.5.5.5.4. 24; 19· Loncle, de Saint-Quentin 5.5.5.5.4. 24; 20· Mignot, de Bruxelles 5.5.5.5.4. 24; 11 cuillères à café aux armes de la ville valeur 55 fr. (partagés entre 2) 21· à MM. Denys-Carbonnet, de Roulers, 4 4.5.5.5. 23; 22· Léonard, de Tournai 4.4.5.5.5. 23; 13 Cuillères à café aux armes de la ville valeur 65 fr. (partagés entre 3) 23· à MM. C. Cordonnier fils, de Roubaix 5.4.4.5.5. 23; 24· Piéters, de Roulers 5.4.4.5.5. 23; 25· Quénée, de Roubaix 5.4.4.5.5. 23; 26· une médaille en bronze, M. Guilles, de Saint-Quentin 5.4.5.4.5. 23; 27· une méd. en bronze, M. Kerrels, de Bruxelles 5.4.5.4.5. 23; 28· une méd. en bronze, M. Létevé, d'Arras 5.5.4.4.5. 23; 29· une méd. en bronze, M. Delétoile, de Roubaix 4.5.5.5.4. 23; 30· une méd. en bronze Vangheluwe, de Tournai 5.4.5.5.4. 23.

Ont fait 23 points sans obtenir de prix, MM. Cambrai de Roubaix, Harinkouck de Roubaix. Vancutsem de Saint-Quentin et Valke de Bruxelles.

CIBLE A VOLONTÉ AUX BLANCS

Distance 200 mètres

1er prix offert par la société des Courses de Roubaix. (le vainqueur) bronze M. E. Nison, de Roubaix 1 m/m 3/20; 2· 4 couverts aux armes de la ville, val. 160 fr. M. E. Dulour, de Saint-Quentin 1 m/m 16/20; 3· 3 couverts aux armes de la ville valeur 120 fr. M. Wibaux, de Roubaix 2 m/m 3/20, 4· 2 couverts aux armes de la ville valeur 80 fr. M. Gustave Wattinne, de Roubaix, 2 m/m 4/20; 5· 2 couverts aux armes de la ville valeur 80 fr. M. H. Buisine, de Roubaix, 2 m/m 5/20; 6· 1 couv. aux armes de la ville valeur 40 fr. M. Quénée, de Roubaix 2 m/m 15/20.

7. 1 Couvert aux armes de la ville, val. 40 fr. G. Vouzelle, de Roubaix 3 m/m; 8. 1 id. 40 fr. C. Cordonnier fils, de Roubaix 3 m/m 19/20; 9. 1 id. 40 f. J. Philippe, de Roubaix 4 m/m 4/20; 10. 1 id. 40 f. Galisset, de Roubaix 5 m/m 4/20; 11. 1 id. 40 f. Cheval, de Valenciennes 5 m/m 15/20; 12. 1 id. 40 f. Delsaux, de Valenciennes 5 m/m 18/20; 13 1 id. 40 f. Delamme, d'Arras, 6 m/m 4/20; 14. 1 id. 40 f. Querroy, d'Arras 6 m/m 5/20; 15. 1 id. 40 f. Denys-Carbonnet, de Roulers 6 m/m 6/20; 16. 6 Cuillères à café, val. 30 f. Kerrels. de Bruxelles 6 m/m 14/20; 17. 6 id. 55 f. L. Renaux, de Roubaix 7 m/m 4 20 partagé; 18. 5 id. 55 f. L. Troller, de Sedan; 7 m/m 4 20; 19. 5 id. 25 f. Guilles, de Saint-Quentin 7 m/m 13/20; 20. 4 id. 20 fr. Barbaux, de Walincourt 8 m/m 14/20; 21. 4 id. 20 f. Scrive, de Lille 9 m/m 0/20 au sort; 22. 1 Médaille en bronze armes de la ville, Cambrai, de Roubaix 9 m/m 0/20 au sort; 3. 1 id. Pirnay, de Bruxelles 9 m/m 2/20; 24. 1 id. Isbecque, de Tournai 9 m/m 14/20; 25. 1 id. Coppée, de Mons 9 m/m 16/20; 26. 1 id. Brunois, de Saint-Quentin 10 m/m 3/20: 27. 1 id. Loncle, de Saint-Quentin 10 m/m 7/20; 28. 1 id. Hanssens, Bruxelles 10 m/m 14/20; 29. 1 id. Graindorge, de Spa 11 m/m 5/20; 30. 1 id. E. Cuvelier, d'Arras 11 m/m 7/20.

—

CIBLE A VOLONTÉ, AUX ARMES DE GUERRE PROPREMENT DITES, AUX POINTS

distance 200 mètres

1er prix offert par MM. les Commissaires du Cercle du Commerce, un objet d'art à M. G. Vouzelle, de Roubaix 5.5.5.4.5. 24; 2. Une pièce d'argenterie, val. 150 f. à M. Gellé fils, de Lille 4.4.5.5.5. 23; 3. 3 Couverts aux armes de la ville 120 f. Léonard, de Tournai 4.5.4.5.5. 23; 4. 2 id. 80 f. Delosse, de Tournai 5.4.5.5 4. 23; 5. 2 id. 80 f. Brunois, St.-Quentin 5.5.4 5.4. 23; 6. 1 id. 40 f. Pirmay, de Bruxelles 5.5.5.4.4. 23; 7. 1 id· 40 f. Valke, de Bruxelles 4.4.4.5.5. 22; 8. 6 Cuillères à café aux armes de la ville, val. 30 f. Scrive, de Lille 3.5.5.4.5. 22; 9. 1 Timbale argent aux armes de la ville. 25 f. Troller, de Sedan 4.5. 4.4.5. 22. au sort avec le 10e et 11e prix: 10. 1 Médaille en argent aux armes de la ville J. Philippe, de Roubaix 4.5.4.4.5. 22; 12. 1 H. Bulsine, de Roubaix 4.5.4.4.5. 22; 12. 1 id. bronze Bourgois, de Tournai 5.4.4.4.5. 22; 13. 1 id. Hanssens, de Bruxelles 4.5.5.3.5. 22; 14. 1 id. Viseur, de Lille 4 4.5.5.4. 22; 15. 1 id. Cuvelier, d'Arras 4.5.5 4.4. 22.

A fait 22 points sans obtenir de Prix, M. Isbecque, de Tournai.

Aux blancs.

1er prix offert par le Conseil Général du Nord, une Coupe, valeur 100 fr. M. Arnold, de Liège 5 m/m 16/20; 2. 1 Couvert aux armes de la ville val. 40 f. Mangin, d'Arras 7 m/m 1/20; 3. Une médaille de vermeil Wibaux, de Roubaix 9 m/m 11/20; 4. Une médaille d'argent Plé, d'Arras 10 m/m 3/20; 5. 1 id. Isbecque. Tournai 12 m/m: 6. une médaille de bronze Dufour de Saint Quentin 12 m/m 8/20; 7. 1 id. Mignot, de Bruxelles 12 m/m 10/20; 8. 1 id. Bailly, de Lille 14 m/m 12/20; 9. 1 id. Desmarets, de Bruxelles 15 m/m 7/20; 10. 1 id. G. Wattinne, de Roubaix 15 m/m 14/20.

—

Carabine Flobert.

Aux points

1er prix offert par M. Famechon, maire de Roubaix, une cafetière argent, valeur 200 f. à M. Guilles, de Saint-Quentin 25 points, barrage 24; 2. offert par M. A. Screpel, Député, une coupe, valeur 120 f. à M. H. Buisine, de Roubaix 25 points barrage, au sort avec le 3e et 4e prix; 23; 3. 2 Couverts, aux armes de la ville, à M. Kerrels de Bruxelles 25 p. b. 23; 4. 2 id. Valke, de Bruxelles 25 p. b. 23; 5. 1 id. Hel, de Lille 25 p. b. au sort avec le 6e, 7e, 8e et 9e prix, 22; 6. 1 id. Petitqueux, de Lille 25 p. b. 22; 7. 6 Cuillères à café aux armes de la ville, Burgraeve, de Lille 25 p. b. 22; 8. 5 id. Duvert, de Lille 25 p. b. 22; 9. 4 id. Desmarets, de Bruxelles 25 p. b. 22; 10. 3 id. Vanlaere, de Saint-Gilles 25 p. b. 21; 11. 2 id. Lemoinier, de Lille 25 p. b. 14; 12. 2 id. J. Philippe, de Roubaix 24 p. b. 23; 13. 1 Médaille Bronze aux armes de la ville Pirnay, de Bruxelles 24 p. b. 22; 14. 1 id. Coppée de Mons 24 p. b. au sort avec le 15e prix, 21; 15. 1 id. Hermans de Bruxelles 24 p. b. 21.

Bas nombre

1er prix, 1 Couvert aux armes de la ville, à M. Lemaire-Papon, de Roubaix 5 points, bar. nul; 2. 6 Cuillères à café, id. Cheval, de Valenciennes 6 p. b. 9; 3. 4 id. Wibaux, de Roubaix 6 p. b. 17; 4. 2 id. Bailly, de Lille 6 p. b. nul.

Prime pour les tireurs étrangers, à M. Bailly, de Lille 20 fr.

Prime pour les tireurs Roubaisiens, à M. Nison, 20 fr.

TIR MILITAIRE

Cible réservée aux officiers de toutes armes, 2 séries de 5 balles, à la plus belle série.

Fusil gras.—1er PRIX. Don de M. le Général Clinchant, une lorgnette de campagne, MM. Delpech, cap. au 43e de lig.; 2. Don de M. Harinkouck, président des Carab. une méd. vermeil, Delotte, lieutenant territoriale; 3. Une méd. argent, Bachelet, lieutenant territoriale; 4. Méd. argent, Mangin. cap. Génie; 5. Méd. bronze, J. Duvillier, s.-lieut. artil.; 6. Méd. bronze, Decraene. officier admin.; 7. Méd. bronze, Borbal-Combret, s.-l. 23e chass. 8. Un brevet, Hamon-Lepers. s.-l. 12e lig.; 9. Brevet, Lacommelli, s.-l. 26e chass.; 10. Brevet, G. Cornille, lieut. territorial.

CIBLE RÉSERVÉE AUX SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX ET SOLDATS DE TOUTES ARMES.

1er PRIX, une montre en argent, MM. A. Salmon, caporal au 25e chasseurs; 2. Montre en argent, H. Buisine, réserve territoriale; 3. Montre alluminium, E. Sorel, réserve d'infanterie; 4. Montre alluminium, L. Parenthou, réserve d'infanterie; 5. Pipe écume, L. Gravelas, sergent 25e chasseurs; 6. Pipe écume, Laroche, 25e chasseurs; 7. Pipe racine, Meillassoux, 25e chasseurs; 8. Pipe racine, Bergues, sergent 25e chasseurs; 9. Blague à tabac, Riché Abel. territoriale; 10. Blague à tabac, G. Calais, 25e chasseurs; 11. Brevet, P. Sorel, 1er bataillon génie; 12. Brevet, E. Nison. réserve active; 13. Brevet, Boinel, caporal 25e chasseurs; 14. Brevet, J. Amagnon, 25e chasseurs; 15. Brevet, Delahaie, train des équipages.

TIR DES ÉLÈVES ÉCOLES DE LA VILLE. — Carabine Flobert. — Une série de 5 balles.

1er PRIX, MM. Léon Lefebvre, élèves du Collége; 2. Alfred Florin, de l'école Faidherbe; 3. Gaston Mille, du Collège: 4. Georges Harinkouck, du Collége; 5. François Deledalle, du Collége; 6. Firmin Dubar, du Collége; 7. Alp. Joveniaux, du Collége; 8. F. Cheval, du Collége; 9. Jules Mazure, de l'école des frères du Sacré-Cœur; 10. Ferd. Dubus, de l'hospice; 11. Emile Dutrieux, de l'école des frères du Moulin; 12. François Michaux; 13. Paul Bettremieux, du Collége; 14. Eugène Jeste, de l'école des frères du Moulin; 15. Justin Vincre, de l'école des frères du Moulin; 16. H. Watine, de l'école Faidherbe; 17. Fursil Tiberghièn, du Collège; 18. Achille Flinois, du Collége; 19. P. Deldalle, du Collége; 20. Vincent Canet, du Collége; 21. Alf. Dumortier, de l'Hospice; 22. Paul Gaydet, du Collége; 23. Jules Duquesnes, de l'école Protestante; 24. Achille Delcroix, de l'école du Pile; 25. H. Castelain, de l'Hospice.

N'ont pas été favorisé par le sort les tireurs suivants: Romain Lepers, Léon Petit, Ch. Raviart Ach. Froy, G. Desmons, école Faidherbe. Albert Cline, école Protestante, V. Cornille, école des frères du Moulin.

PRIMES

Pour 15	blancs,	1	cuillère	à café	5 francs
» 30	»	2	»	»	10
» 45	»	3	»	»	15
» 60	»	4	»	»	20
» 75	»	5	»	»	25
» 90	»	6	»	»	30
» 100	»	1	couvert		40

MM. H. Buisine, de Roubaix 457 blancs, E. Nison, de Roubaix 394; G. Vouzelle, de Roubaix 385; J. Philippe, de Roubaix 369; Wibaux, de Roubaix 265; Lemaire-Papon. de Roubaix 208; Desmarets. de Bruxelles 181; Lion, de Tournai 131; Dufour, de Saint-Quentin 120; Troller. de Sedan 107; G. Wattinne, de Roubaix 100; Valke, de Bruxelles 96; Scrive, de Lille 94; Querroy, d'Arras 93; Letevé, d'Arras 91; L. Guille, de Saint-Quentin 90; Mignot, de Bruxelles 87; Vancutsem, de Saint-Quentin 86; Brunois, de Saint-Quentin 76; Renaux-L., de Roubaix 76; C. Cordonnier, de Roubaix 71; Kerrels, de Bruxelles 65; Pirnay, de Bruxelles 65; Coppée, de Mons 65; Loncle, de Saint-Quentin 61; Cambrai de Roubaix 61; Dervillié, de Fourmies 61; Gellé, de Lille 59; Quenée, de Roubaix 55; Plé, d'Arras 57.

MM. Léonard. de Tournai 55 blancs; Cuvelier, d'Arras 48; Galisset, de Roubaix 46; Delsaux, de Valenciennes 41; Hansens, de Bruxelles 38; Glorieux, de Tourcoing 35; Isebecque, de Tournai 35; Harinkouck. de Roubaix 35; Mangin. d'Arras 33; Dineur, de Saint-Gilles 33; Vanlaere de Saint-Gilles 32; Delamme, d'Arras 28; Deletoile, de Roubaix 27; Arnold, Liége 27; Balleux, de Mons 27;

MM. Deconyuck, de Gand 25 blancs; A. Cordonnier, de Roubaix 24; Marneff, de Bruxelles 24; Cheval, de Valenciennes 20; Bouveur, de Saint-Omer 20; Leger, de Saint-Quentin 20; Baas, de Roubaix 20; Stubbe, de Roulers 19; Vangheluwe. de Tournai 18; Denys-Carbonnet, de Roulers 16; Barbaux, de Walincourt 16; Bailly, de Lille 15; G. Hannart, de Roubaix 15; Defline, de Tournai 15.

Les lauréats pourront réclamer en espèces la valeur des prix (objets d'art exceptés) en prévenant le secrétaire 8 jours avant la distribution.

La distribution des prix aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le Dimanche 24 Juin, à 11 heures 1/2 du matin, M. le maire de la ville présidera cette Cérémonie.

La Grande-Harmonie, prêtera gracieusement son concours en cette circonstance.

Roubaix, 11 Juin 1877.

Le Président, WIBAUX. — *Le Secrétaire,* A. HARINKOUCK.

Belgique

On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« Phénomène atmosphérique. Lundi dans la matinée, au milieu d'un calme complet des couches inférieures de l'atmosphère, un tourbillon, produit sans aucun doute, par la rencontre des courants supérieurs, s'est abattu comme une flèche sur une campagne située près du charbonnage de Sacré-Madame, à Dampremy, et a enlevé un tas de foin sur lequel se trouvait un enfant.

« L'enfant a été projeté contre un arbre. Quant au mont de foin, on le vit monter en spirale avec une rapidité vertigineuse, puis, à une certaine hauteur, s'éparpiler dans toutes les directions. C'est ainsi qu'on a pu dire qu'il pleuvait du foin, hier, sur la Place de Charleroi.

« Chose étrange, à vingt pas de distance de l'endroit où le phénomène s'est produit, on ne sentit pas un souffle de vent.»

—

La ville de Bruxelles va faire construire environ 1,800 mètres courants d'égoûts dans un quartier très-populeux où ce travail est devenu fort urgent. Il s'agit de doter les rues Blaes, des Visitandines et de la Samaritaine d'égoûts à grande section.

—

Le comte et la comtesse de Flandre sont en villégiature dans leur domaine des Amerois.

Leur nouveau château, entièrement terminé, a pu, cette année, recevoir les augustes personnages.

Depuis l'incendie — 21 août 1874 — dit la *Voix du Luxembourg*, LL. AA. RR. n'avaient fait que de courtes apparitions dans leur propriété, et l'achèvement de ce vaste château, qui est une des plus belles constructions des temps modernes, était vivement désiré dans notre contrée. Aussi, c'est avec la plus grande satisfaction qu'on a appris leur séjour parmi nous.

Samedi, à l'arrivée de LL. AA. RR., une foule immense les attendait au château, la garnison de Bouillon et la Philharmonie s'y étaient également rendues.

Tous ont été reçus avec cette bonté, cette douceur et cette bienveillance qui sont les qualités caractéristiques de Leurs Altesses Royales.

TRIBUNAUX

AFFAIRE BONNET-DUVERDIER. — Sur l'opposition des condamnés cette affaire est revenue aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de la Seine.

L'affluence des curieux était la même qu'à l'audience du 8 juin, mais cette fois-ci plus choisie. Dans l'assistance, on remarque un grand nombre de conseillers municipaux, parmi lesquels nous reconnaissons MM. Hérisson, Jobbé Duval, Ernest Lefèvre, Haram Asseline, Mathé, Deberle, Marsoulan, Outin, etc.

Au banc de la défense, Me Engelhard, membre du Conseil municipal, assisté de Me Veran. M. Hérisson, avocat, prend place également près de Me Veran, immédiatement devant M. Bonnet-Duverdier. La presse est au grand complet, et c'est à grand peine que nous trouvons, en gênant nos voisins, une petite place. A 11 heures et quart, M. Bonnet-Duverdier s'asseoit au banc des prévenus, accompagné de 4 gardes municipaux. MM. Boyer et Chambard prennent place devant M. Bonnet-Duverdier. A 11 h. 1/2 précises le tribunal entre dans la salle d'audience.

M. le président procède à l'interrogation des témoins. M. Chambard reconnaît qu'il a été chargé d'organiser la réunion. C'est lui et plusieurs autres personnes qui a eu la pensée d'inviter M. Bonnet-Duverdier, pour le prier de donner quelques explications sur le fonctionnement des cercles.

Interpellé, Chambard déclare que toutes les personnes invitées était connues de lui ou des personnes qui ont organisé la réunion. Le président objecte que cependant plusieurs personnes ont protesté contre l'invitation qui leur avait été adressée. Le prévenu donne ensuite quelques explicatious sur l'organisation matérielle de la réunion. Le prévenu affirme que le controle a été rigoureusement fait par lui d'abord et ensuite par d'autres controleurs. Jeacquelain Jean-Louis et Evan M. Chambard donnent des renseignements sur les faits qui se sont passés au cours de la réunion dont il était le président. Au sujet du discours prononcé par M. Bonnet-Duverdier, M. Chambard dit que la plus grande partie du discours a roulé sur le fonctionnement des cercles, quant à la partie politique il n'a rien entendu des propos offensants pour le Maréchal qui ont circulé plus tard. Interpellé au sujet de la conversation qu'il a eue avec M. Thomas, maire de Saint-Denis, le prévenu se dit fort étonné des paroles qui lui ont été prêtées au cours de cette conversation. Il s'est exprimé d'une façon toute différente, au sujet des paroles prononcées par M. Bonnet-Duverdier, Chambard nie les avoir entendues. S'il en a parlé dans l'instruction, c'était dans le sens des allusions qui avaient été faites, et des paroles prêtées à M. Bonnet-Duverdier.

M. Boyer a été désigné comme assesseur du bureau, mais il a cédé sa place à un autre et s'est mis derrière l'estrade. Il a peu entendu le discours de M. Bonnet-Duverdier, à cause de la musique qui jouait de temps à autre. Au sujet des outrages proférés contre le président de la République, il n'a rien entendu. Quant au contrôle il a été bien fait. Interrogatoire de M. Bonnet-Duverdier. Le Président. Le 15 novembre 1849 vous avez été condamné à la déportation pour menées socialistes. R. oui Monsieur.

Le 18 mai 1873, monsieur, vous avez été condamné à 500 fr. d'amende pour organisation d'un cercle.

R. — Oui, monsieur. — M. Bonnet-Duverdier déclare que s'il a été en contravention, il a subi sa peine, et que s'il a été en contravention au milieu du fouillis de lois inextricable qui régissent les associations. — Au sujet des injures qui, dans une réunion antérieure, M. Bonnet-Duverdier aurait prononcées contre M. Jules Simon, le prévenu déclare n'en avoir pas souvenir. — Sur une demande relative à la lettre trouvée chez M. Chambard, le prévenu dit qu'elle n'était pas une réponse à la lettre d'invitation à la réunion, mais à une demande d'entrevue relativement à la réunion en elle-même. M. Bonnet-Duverdier déclare qu'il a toujours considéré la réunion comme essentiellement privée. Il nie avoir dit en entrant: Il y a de la police ici. — Pour ce qui est du discours en lui-même, M. Bonnet-Duverdier proteste énergiquement contre la rédaction grossière, maladroite, infâme, qu'on lui prête, œuvre, d'ailleurs, d'un vil agent de police.

M. le président proteste contre ce mot.

M. Bonnet-Duverdier déclare qu'il respecte la police, mais qu'il y a une certaine police, la police occulte pour laquelle il professe d'autres sentiments. Après cet incident, M. Bonnet-Duverdier, interpellé sur les paroles qui lui sont prêtées, répète le discours qu'il a prononcé. Ce discours n'est nullement celui qui a été rapporté. M. Bonnet-Duverdier reproduit le discours qui a roulé sur les cercles, leur organisation, leur but, etc.

M. le président précise la question: Avez-vous parlé du Maréchal? M. Bonnet-Duverdier: Je vais y revenir M. le président. J'ai parlé des difficultés dont les organisateurs du cercle rencontreraient pour obtenir l'autorisation. J'ai fait allusion au changement politique qui s'était produit quelques jours auparavant, et j'ai dit que les ministres, les conspirateurs qui entouraient le Maréchal comptaient sur l'ineptie politique d'un homme qui avait déclaré, en prenant le pouvoir, qu'il n'était pas un homme politique. Voilà dans quel sens j'ai parlé du Maréchal.

C'est peut-être le mot ineptie qui a été mal interprété. Mais je n'ai pas dit autre chose.

M. le président. — Des personnes ont prétendu que vous avez traité le Maréchal de capitulard, soudard, etc.

M. Bonnet-Duverdier. — Je ne peux pas avoir dit cela, puisque le Maréchal n'a pas capitulé. J'ai dit que M. Trochu avait fait capituler le général Vinoy à sa place et que le Maréchal avait été heureux d'avoir été blessé à Sedan, et j'ai fait à ce sujet allusion à une phrase d'un homme d'infiniment d'esprit, M. Rochefort. Quant au mot lâche, que j'aurais prononcé contre le Maréchal, je proteste énergiquement, je le tiens pour un bon soldat.

Une longue discussion s'engage ensuite entre M. le président et M. Bonnet-Duverdier, sur l'inviolabilité des réunions privées. M. Bonnet-Duverdier déclare qu'il n'a pas prononcé les paroles qui font l'objet de la prévention, mais que dans tous les cas, il ne croit pas que dans un local privé, cela constitue un délit.

M. le président conteste cette opinion.

Après une dernière protestation, M. Bonnet-Duverdier s'asseoit, en proie à une assez vive surexcitation.

M. le président procède ensuite à l'audition des témoins déjà entendus dans l'audience du 8 juin.

Les dépositions sont faites dans le même sens et ne donnent lieu à aucun incident.

La défense a fait appeler 12 témoins à décharge.

Après l'interrogatoire de M. Bonnet-Duverdier défilent les témoins, M. Thomas, maire de Saint-Denis, persiste à attribuer à M. Chambard la réponse que celui-ci lui a faite. M. Chambard déclare que le maire a mal compris ses paroles et leur a donné un sens contraire. M. Roswag, manufacturier, dépose qu'il a vu M. Bonnet-Duverdier faire le geste d'un homme qui fait le coup de feu; mais ajoute-t-il, l'orateur faisait alors allusion au départ des volontaires de la première révolution.

MM. Hareau et Marchand en répètent leurs premières dépositions qui n'éclaircissent rien.

Au moment où l'agent Geoffroy, va faire sa déposition, Me Eugelhard pose des conclusions se résumant ainsi: « Attendu que ne peut être reçue la déposition du dénonciateur dont la dénonciation même est l'objet d'un salaire...»

M. le Président vivement. — Défenseur le tribunal ne peut accepter les termes de vos conclusions. Me Eugelhard réplique qu'il retire de ces conclusions les mots qui paraissent de nature à ne pas être acceptés, mais il persiste à récuser le témoin. Le tribunal repousse les conclusions de M. Eugelhard. — L'agent Geoffroy fait alors sa déposition. Il dit qu'il a tout entendu et rapporte avec une grande fidélité de mémoire, les paroles incriminées. Pour les gestes, dit l'agent, je les vois encore, ils sont gravés dans ma mémoire.

Les témoins ayant été entendus, le tribunal suspend l'audience pendant une demi-heure.— Il est deux heures — A deux heures et demie elle est reprise et la parole est donnée à M. Eugelhard qui plaide encore. (Au départ du courrier.)

(Par voie télégraphique)

Paris, 22 juin, 8 h. 45 s.

Le tribunal correctionnel confirme la condamnation prononcée contre Bonnet-Duverdier, Boyer, Chambard Alexandre, et condamne les prévenus solidairement aux dépens.

—

On se rappelle le drame de la rue d'Algérie: une jeune fille se précipitant par la fenêtre d'un quatrième étage, pour échapper aux menaces et aux violences de son père et venant tomber sur une blanchisseuse qui passait à ce moment sur le trottoir. La jeune fille fut sauvée, mais la blanchisseuse mourut. Le tribunal a condamné le nommé Simonnet, père de la jeune fille à un an et un jour de prison pour violences et voies de fait.

—

Avignon, 21 juin.

Le tribunal correctionnel a consacré plusieurs audiences aux débats de l'affaire des *fraudes électorales*, commises à L'Isle (Vaucluse), dans l'élection du citoyen Saint-Martin.

Dans ce procès, de tristes révélations ont été faites sur les mœurs électorales dans Vaucluse.

Les prévenus étaient au nombre de huit: le maire de L'Isle, M. Fourmon, négociant, et d'autres membres du conseil municipal.

Après le réquisitoire de M. de Pellerin procureur de la République, installé la veille dans ses fonctions et des plaidoiries de Mes Fabre, Achard, Lyon et Aron, le tribunal a prononcé l'acquittement des citoyens Fourmon, maire, Alibert, Tourniaire et Baudin, assesseurs du bureau électoral.

Ont été condamnés: les conseillers Goudard, à quatre mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende; Redier, à un mois et 50 fr.; Clareton, à huit jours et 50 francs, et tous solidairement aux dépens.

L'élection du citoyen Saint-Martin a été, comme on le sait, validée, jeudi, précipitament, par la Chambre.

Nouvelles du soir

Il résulte d'un rapport officiel adressé de Lyon sur l'état industriel et commercial de cette place, que la situation des ouvriers en soie continue de s'y améliorer d'une façon très-sensible; que les métiers en chômage s'y remontent chaque jour par centaines, que le nombre des ouvriers et ouvrières sans travail, qui s'élevait naguère à 20,000, ne dépasse pas actuellement 6,000, et que ce nombre diminue tous les jours.

—

Paris, 23 juin (5 h. 1/2 du m.)

Les commentaires des journaux sur le vote de dissolution sont moins animés qu'on aurait cru: c'est que sans doute, comme presque tous le font remarquer, le dénouement était prévu.

—

« Ce chiffre de vingt voix de majorité, dit le *Constitutionnel*, est, pour le gouvernement, un succès qui dépasse son attente. Il ne comptait pas, en effet, sur plus de 14 ou 15 voix. Cette plus value est due à l'assentiment très-rationnel et très-indépendant de plusieurs membres de la gauche conservatrice du Sénat, qui ne paraît pas s'être inféodée au radicalisme. Voilà le cas que la majorité du Sénat, a cru devoir faire des avertissements et des menaces de la presse radicale, du *Journal des Débats* et de M. V. Hugo, lui criant à l'envie: « Ne touchez pas à la hâche! » Il a touché à la hâche et la même fort résolûment maniée, sans crainte des représailles dont on avait essayé de lui faire peur.

» Ce qu'il pouvait craindre, ce qu'il a craint peut-être, c'est qu'à vouloir ménager la hache, il ne fît surgir la nécessité de l'intervention d'un autre outil tranchant: comme qui dirait, par exemple, un sabre.

» La crainte éventuelle du sabre était assurément exagérée. Désormais elle serait déplacée et quasi-ridicule. Ce qui devait être tranché a été tranché régulièrement, légalement. »

« C'est un grand acte accompli, dit le *Soleil*, ce grand acte n'est qu'une préparation à un autre acte d'où dépendent désormais les destinées de la France.

» Le Maréchal a fait son devoir en réclamant la dissolution qu'il jugeait nécessaire. Le Sénat a fait le sien en l'accordant.

» Ce sera maintenant au pays à montrer, par la sagesse et l'intelligence de ses choix, que, lui aussi, comprend son devoir. Nous sommes convaincus qu'il saura le remplir. »

—

Les chiffres exacts du vote d'hier est comme suit:

Nombre de votant 579
Majorité absolue 140
Pour l'adoption 149
Contre 130

N'ont pas pris part au vote:

MM. D'Andeau, Aubrelicque, Andiffret-Pasquier, Chanzy, Gouin, Jaurès, Kergarion, Lanfrey, Littré, Duval, Vallon.

Petite bourse du soir.

3 0/0 69,80. 70.60. 75.
5 0/0 105,80. 87 1/2. 62 1/2. 72 1/2. 80.
Turc 8,50.
Italien 69,80. 85. 65. 80.
Banque ottomane 340.
Florins 57,5/16. 5/8. 7/16.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

La guerre d'Orient

Zuernovitch, 22 juin.

On mande de Bucharest, en date du 21:

L'Empereur, le grand duc Nicolas et leur suite sont partis pour Braila où ils se proposent de passer 48 heures.

Ils doivent passer en revue les deux corps d'armée nouvellement arrivés.

Le grand duc Alexis est attendu demain a Braila.

Le quartier-général quittera ensuite ploiesti pour aller probablement s'installer à Alexandrie.

Raguse, 22 juin.

Le combat engagé du côté de Meggod Ostrog, a cessé hier. Les Monténégrins, commandés par Vukotisch, se sont retranchés et empêchent la marche de Suleyman pacha.

Le prince Nikita, avec un autre corps, est retranché à Cerovo, au sud d'Ostrog.

Saïb pacha attaquera, demain, Danilovgrad, puis il effectuera sa jonction avec Suleyman, et tous deux marcheront contre Cetigne, pendant que d'autre part, Mehmed ali descendra de Vassovich pour protéger leurs flancs.

Tous les Monténégrins vont évacuer l'Herzégovine pour aller défendre leur patrie menacée.

Constantinople, 22 juin.

Un bombardement très-vif a été échangé, hier, entre Widdin et Kalafat.

Des dépêches de Routschouk annoncent que les Russes ont été forcés d'abandonner l'île située en face de Pyrgos, qui a été occupée par les Turcs.

Les batteries turques ont bombardé le port de Giurgevo, ainsi que les batteries russes établies à Slobosia, qui ont beaucoup souffert.

On télégraphie, hier, d'Erzeroum, que les Turcs continuent leur mouvement offensif. Moukhtar pacha s'est avancé jusque à Delibaba.

On confirme la reprise de Bayazid, par les Turcs, qui auraient capturé une partie de la garnison.

Constantinople, 22 juin soir.

La Porte a remis aujourd'hui aux chargés d'affaires étrangers une note relative au canal de Suez; cette note déclare que la navigation du canal sera libre pour les navires neutres, mais la Porte prendra des mesures contre les navires ennemis.

Constantinople, 22 juin, 6 h. 30 soir.

La reprise de Bayazid n'est pas confirmée.

Athènes, 22 juin.

La Chambre a voté en 2e lecture la loi sur la garde nationale mobile. Eu 3e lecture la loi sur l'organisation de l'armée.

La Porte n'ayant pas répondu aux demandes de l'Assemblée crétoise, la session a été close le 18, et les députés chrétiens ont signé et remis une protestation au Gouverneur et au Consul, puis se sont rendus dans leurs provinces.

Beaucoup de villages des environs de Rétimo refusent l'impôt.

L'escadre turc est arrivée dans la baie de Souda où règne une grande excitation.

—

Nice, 22 juin.

Le tribunal correctionnel a condamné le *Phare du littoral* a quinze jours de prison et mille fr. d'amende pour avoir reproduit une lettre de M. Naquet.

Washington, 22 juin.

M. Sheunan secrétaire du trésor annonce qu'il vendra un million de dollars en or le 28 juillet.

Le rapport du bureau de l'agriculture annonce que la récolte de cette année en froment est au dessus de l'ordinaire, et atteint en moyenne 100. Il n'y a qu'une exception, en Californie où l'on ne s'attend qu'à une demi-récolte, par suite du manque de pluies.

Vienne, 22 juin.

Chambre des députés: — M. Hofer dépose une interpellation sur la prétendue offre d'une alliance faite à l'Autriche par l'Allemagne.

Il demande également si le Gouvernement, en présence des événements qui viennent de se produire sur le théâtre de la guerre et notamment dans le Monténégro, est décidé à maintenir la neutralité, ou s'il veut prendre des mesures militaires.

DERNIÈRE HEURE

Paris, samedi, 23 juin, midi.

L'*Officiel*, qui a paru en retard, publie un décret accordant des grâces et des commutations de peines à 844 condamnés, détenus dans des établissements pénitentiaires.

Braïla, 22 juin, soir.

6.000 Russes ont passé le Danube, en face de Galatz.

La garnison turque de Matchin se replie.

Le pont de Braïla est terminé.

Les troupes turques opèrent leur jonction et se dirigent sur Cettigne.

Samedi, 23 juin.

Hier, les russes ayant passé le Danube se sont emparé, après un combat acharné, des hauteurs dominant Matchin.

La prise de Matchin est imminente.

DÉPÊCHES PARLEMENTAIRES

Versailles, samedi, 4 h. 10.

A l'issue des séances du Sénat et de la Chambre, MM. de Broglie et de Fourtou viennent de passer dans le cabinet de M. Grévy pour arrêter, avec le Président, les mesures nécessitées par la dissolution.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Samedi 23 juin 1877.

(Service télégraphique, particulier du *Journal de Roubaix*).

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant déclaration d'utilité publique et concession, à la compagnie du chemin de fer du Nord, des chemins de fer de Lens a Don et à Armentières, et de Valenciennes au Cateau.

MM. PARIS, LOUIS LEGRAND, DE MARCÈRE et WILSON prennent part à la discussion.

La décision est ajournée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur les quatre contributions directes.

Le renvoi à lundi est demandé et prononcé.

La séance est levée.

SENAT

Séance du samedi 23 juin 1877.

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le Sénat adopte le compte de liquidation du ministère de la marine.

Il rejette le projet de M. de Gasté, sur la liberté des cabarets, adopté, hier, par la Chambre.

L'urgence est prononcée pour le projet sur les services hospitaliers et le déclassement de zône de Brest et de Montmédy.

La prochaine séance est fixée à lundi.

La séance est levée.

Enigme

Mon origine est incertaine;
Mais on me dit communément
Ou chinoise ou napolitaine.
Je navigue très-fréquemment
Et l'empire affreux de Neptune.
Que mon sexe a tant en horreur,
Ne m'inspire point de terreur;
Quand l'homme y va chercher fortune,
Il ne l'entreprend pas sans moi.
Sans moi, faible et sans espérance:
Je possède sa confiance,
Sans que je devine pourquoi:
Car chez moi ce n'est qu'inconstance;
Que faiblesse et fragilité,
Souvent une vivacité
Qu'on prendrait pour extravagance.
A me consulter empressé,
Malgré ces défauts, plus